

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

**SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 4 FÉVRIER 2020 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Cathy Roy, Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

-----

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption des procès-verbaux du 3 décembre 2019 (séance ordinaire) et du 13 janvier 2020 (résolution)
4. Période de questions
5. Administration et finances
  - 5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités (information)
  - 5.2 Finance :
    - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 13 janvier 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)
    - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de janvier 2020 et comptes courants à payer (résolution)
    - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
    - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 27 janvier 2020
  - 5.3 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption
    - 5.3.1 Dépôt – Projet de règlement 479-20 modifiant l'article 105 du règlement 465-18 relatif aux médailles de chien et tarif (résolution)
    - 5.3.2 Avis de motion - Projet de règlement pour tarif des médailles de chien (résolution)
    - 5.3.3 Dépôt - Règlement 480-20 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19 (résolution)
    - 5.3.4 Avis de motion - Règlement 480-20 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19 (résolution)
  - 5.4 Hôtel de Ville – Changement de serrure de l'entrée principale (résolution)
  - 5.5 Fin de mandat à Me Claire Bouffard – Dossier terrain appartenant à Mme Lyne Asselin (résolution)
  - 5.6 ADMQ – Congrès 2020 (résolution)
  - 5.7 Programme projet étudiant – demande d'aide financière (résolution)
  - 5.8 Demande de commandites, dons, subvention
    - 5.8.1 Centre des Femmes du HSF La Passerelle : Journée internationale des droits des Femmes 2020 (résolution)
    - 5.8.2 Club Quad Mont-Mégantic : Festi-Quad 2020 (résolution)
  - 5.9 Rencontres, formations, invitations ou congrès

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

- 5.9.1 13-02-2020, p.m. : Rencontre des directeurs municipaux à la MRC (résolution)
- 5.9.2 18-02-2020 à 9 h : Rencontre du comité de fibre intermunicipale à la MRC (DG) (résolution)
- 5.9.3 22-04-2020 à 9 h : MTQ – rencontre relative au Programme des travaux routiers à la MRC (résolution)
  
- 6. Sécurité publique
  - 6.1 Incendie
    - 6.1.1 Offre – Achat camion de service (résolution)
  
- 7. Voirie
  - 7.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration – Dossier no 00029021-1 -\* 41080 (05) – 2019-11-18-62 – Rapport des dépenses (résolution)
  
- 8. Aménagement, urbanisme et développement
  - 8.1 Terrains à vendre sur la rue Osborne : Prix suite à la modification de superficie (résolution)
  - 8.2 Entente entre la Ville et la SDSH relative à la gestion du 11, chemin du Parc, soit Le Petit Écossais, le Camping de la Rivière Étoilée et le bloc sanitaire (résolution)
  
- 9. Loisir et culture
  - 9.1 Plaisirs d'hiver – Autorisation pour fermeture de la rue Coleman le 15-02-2020 de 13 h à 16 h 30 (résolution)
  - 9.2 Soirée reconnaissance des bénévoles : date, organisation et budget (résolution)
  - 9.3 Programme de subvention
    - 9.3.1 Fonds AgriEsprit de FAC (exemple : module enfant ou Hôtel de Ville : toiture ou protection contre les incendies, etc.) (résolution)
    - 9.3.2 Programme de subvention d'ombrières de l'Association canadienne de dermatologie (résolution)
    - 9.3.3 Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels (résolution)
    - 9.3.4 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (résolution)
    - 9.3.5 Programme - Scotts « Cultivez le bonheur » (résolution)
  
- 10. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia
  - 10.1 Programme subvention salariale – Embauche d'un employé pour le classement des documents et archives (résolution)
  - 10.2 Service de rôle en ligne (résolution)
  - 10.3 Facturation de la MRC HSF – Quote-part fosse septique, date d'échéance, mise à jour de l'inventaire relatif aux revenus « Téléphonie IP / Revenus Tel interurbain / Revenus fibre optique » (résolution)
  - 10.4 Charcuterie Scotstown – Reconnaissance l'entreprise et son développement (résolution)
  - 10.5 Rencontre annuelle avec la Sûreté du Québec (résolution)
  - 10.6 Service incendie : Vérification mécanique annuelle et pré vérification (résolution)
  - 10.7 Afficheur de vitesse (résolution)
  - 10.8 Demande appel d'offres : exploitation réseaux municipaux 2020 et 2021 (résolution)
  - 10.9 Défi Challenge Québec 800 2020 5<sup>e</sup> édition – Demande autorisation (15 mai, entre 7 h 30 et 8 h 30) (résolution)
  - 10.10 \_\_\_\_\_
  - 10.11 \_\_\_\_\_
  
- 11. Période de questions

12. Levée de la séance (résolution)

-----

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ainsi que des vœux pour cette nouvelle qui débute.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2020-02-032

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour est accepté et adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

3. **Adoption des procès-verbaux du 3 décembre 2019 (séance ordinaire) et du 13 janvier 2020 (résolution)**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 décembre et de 13 janvier 2020 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-033

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 décembre et de 13 janvier 2020 et qu'ils soient adoptés.

**ADOPTÉE**

4. **Période de questions**

Madame Jacky Mathieu de l'organisme La Relève du Haut-St-François présente Madame Camille Marquis, la nouvelle accompagnatrice de milieu de l'organisme Haut-Saint-François Fou de ses enfants. Madame Marquis explique brièvement son rôle pour accompagner les familles.

Les membres du conseil municipal lui souhaitent la bienvenue.

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire, a répondu

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités (information)**

Monsieur Iain MacAulay, maire, indique qu'il a participé avec Monsieur Gilles Valcourt, conseiller, à la soirée vin et fromages organisée par l'organisme Les Sentiers des Écossais la fin de semaine dernière.

Madame Noëlle Hayes, conseillère, fait part que le Comité Cœur Villageois est en attente d'informations pour la suite de leur projet dans le cadre du Programme FDT.

Madame Sylvie Dubé, conseillère, explique que les préparatifs pour l'événement Plaisirs d'hiver sont amorcés et que la journée offrira plusieurs activités. De plus, un camp de jour aura lieu pendant la semaine de relâche.

Les conseillers Messieurs Gilles Valcourt, Martin Valcourt et Marc-Olivier Désilets ainsi que la conseillère Madame Cathy Roy indiquent qu'ils ont participé avec les autres membres au suivi de leurs comités respectifs.

5.2 **Finance :**

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

**5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 13 janvier 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)**

Aucune dépense n'a été effectuée depuis le 13 janvier 2010 selon le règlement 407-12.

**5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de janvier 2020 et comptes courants à payer (résolution)**

7074	Infotech	Logiciel : paiement direct fournisseur	862,31 \$
7075	Beauregard, Marisol	Ent. Patinoire, sem. Finis. 18-01-2020	291,67 \$
7076	Beauregard, Marisol	Ent. Patinoire, sem. Finis. 25-01-2020	291,67 \$
7077	ADMQ – Québec	Cotisation 2020	548,43 \$
Paiements par AccèsD ou remboursements :			
	Hydro Québec	Hôtel de Ville : élect./chauffage	1 137,40 \$
Sous-total - Hydro Québec : 1 137,40 \$			
	Revenu Québec	Janvier : Déductions employeur	2 912,55 \$
	Agence des douanes et Revenu Canada	Janvier : Déductions employeur	1 234,33 \$
	CNESST	Protection personnelle élus - 2019	58,72 \$
Salaires nets payés du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2020 :			9 659,95 \$

**Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 4 février 2020**

7078	Municipalité Hampden	Ent. Chemins hiver : rte 257 et ch McNamee 2e vers.	3 000,00 \$
7079	Municipalité Bury	Entraide incendie 15-11-2019	418,96 \$
7080	Transports Guillette	Travaux nettoyage des fossés et excavation	4 751,29 \$
7081	Récup Estrie	Centre de tri - Quote-part 2020 – 1er vers.	924,00 \$
7082	Centre régional de services aux bibliothèques de l'Estrie	Cotisation 2020	2 175,38 \$
7083	Raymond Chabot	Facture finale vérification 2018	3 937,89 \$
7084	Chambre com. HSF	Brunch des élus (2 inscriptions)	40,00 \$
7085	Johanne Robert	Hôtel de ville : conciergerie	393,98 \$
7086	Ressort Robert	Voirie : coupleur et boyau tracteur	340,96 \$
7087	Municipalité Weedon	Incendie : réparation borne fontaine # 33	2 035,50 \$
7088	Valoris	Site enf. et redevances	3 663,06 \$
7089	Rémi Cloutier	Contrat entretien rues 3e vers.	4 800,00 \$
7090	Iain MacAulay	Frais déplacement et repas (2)	240,96 \$
7091	Me Claire Bouffard	Dossier : M. A. Cardinal – Fin mandat	356,42 \$
7092	Coop A. Lac-Mégantic	Voirie : vis, embout, cylindre de gaz et serrure	69,92 \$
7093	Eurofins EnvironexX	Eau potable : analyse de l'eau	110,96 \$
7094	Annie Désindes	Frais de déplacement	34,05 \$
7095	Gestion parasitaire A1	Contrôle bâtiments	287,21 \$
7096	Service L. Jacques inc.	Hôtel de ville : réparation cuisinières de la cuisine	410,02 \$
7097	CITAM	Achat logiciel alerte de masse	1 983,32 \$
<b>Grand total :</b>			<b>46 970,91 \$</b>

2020-02-034

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé.  
**ADOPTÉE**

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

2020-02-035

**5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de février 2020 à la somme de 13 815 \$ :

<b>ENGAGEMENT DES DÉPENSES</b>		<b>Octobre</b>
<b># POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>CONSEIL</b>		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	25,00 \$
Sous-total		<b>175,00 \$</b>
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
02-130-00-310	Frais déplacement	125,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	350,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	150,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	200,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total		<b>1 025,00 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	500,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et accès, rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	400,00 \$
Sous-total		<b>1 690,00 \$</b>
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	600,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile, graisse	450,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 \$
02-330-00-525	Véhicules : entretien et réparation	500,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 \$
Sous-total		<b>3 450 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 000,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	275,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	50,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total	<b>6 725,00 \$</b>	
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	200,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	300,00 \$
Sous-total	<b>750,00 \$</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>13 815,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.2.4 État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales – au 27 janvier 2020 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 27 janvier 2020 est remis aux membres du conseil.

**5.3 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption**

**5.3.1 Dépôt – Projet de règlement 479-20 modifiant l'article 105 du règlement 465-18 relatif aux médailles de chien et tarif (résolution)**

Le maire, Monsieur Iain MacAulay présente le projet de règlement n° 478-19 et abrogation des règlements relatif à la rémunération des élus;

**2020-02-036**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu l'information concernant le nouveau Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens par le gouvernement du Québec et entrant en vigueur le 3 mars 2020, lors de l'atelier du 27 janvier dernier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

**ADOPTÉE**

**5.3.2 Avis de motion - règlement 479-20 modifiant l'article 105 du règlement 465-18 relatif aux médailles de chien et tarif (résolution)**

**2020-02-037**

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 479-20 relatif à la mise en place d'un registre et l'obligation de médailles pour les chiens et du tarif.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 477-19.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**5.3.3 Dépôt - Règlement 480-20 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19 (résolution)**

Le maire, Monsieur Iain MacAulay présente le projet de règlement n° 480-20 relatif au Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19.

2020-02-038

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 27 janvier 2019 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

**ADOPTÉE**

5.3.4 **Avis de motion - Règlement 480-20 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19 (résolution)**

2020-02-039

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 480-20 relatif au Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 477-19.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

5.4 **Hôtel de Ville – Changement de serrure de l'entrée principale (résolution)**

Attendu que le conseil municipal désire avoir une vérification plus sécuritaire des allées et venues à l'Hôtel de Ville;

Attendu que des estimations ont été demandées auprès de quelques entreprises pour un système de contrôle de porte par contact numérique;

2020-02-040

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte l'estimation de l'entreprise Télé-Alarme Plus (Thetford Mines) pour l'achat et l'installation du système de contrôle de porte pour l'Hôtel de Ville, soit l'entrée principale et la porte du bureau municipal selon la description suivante :

- 1 contrôle Atrium
- 2 Lecteurs de carte (porte de bureau et porte d'entrée)
- 2 Gâches (haut de porte et bas de porte)
- 1 Gâche (porte d'entrée)
- 1 Poignée à levier pour la porte d'entrée
- 1 Bouton au bureau, pour ouverture de porte
- 2 Détecteurs de présence
- 2 Contacts magnétiques

Filage et quincaillerie  
Installation  
Mise en opération  
Montant total : 5 731,50 \$ incluant les taxes

Plus les options suivantes :  
. Cache-fil : 1,95 \$ / pieds plus taxes  
. Barre panique à la porte d'entrée : 595 \$ plus taxes  
. Pastilles, genre porte-clé : 10 \$ plus taxes, chacune

Le conseil municipal déterminera par résolution les conditions pour un registre et une liste de personne pouvant obtenir une pastille pour avoir accès à l'entrée principale de l'Hôtel de Ville et d'un montant de dépôt.

**ADOPTÉE**

**5.5 Fin de mandat à Me Claire Bouffard – Dossier terrain appartenant à Mme Lyne Asselin (résolution)**

Attendu que le conseil municipal avait mandaté Me Claire Bouffard relatif au dossier de vente de terrain à M. André Cardinal et le suivi auprès de Madame Lyne Asselin devenu légataire;

Attendu que le conseil municipal a adopté une résolution pour la démarche de rétrocession du terrain en considération qu'une construction résidentielle n'a été érigée;

**2020-02-041**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal met fin au mandat octroyé à Me Claire Bouffard, notaire pour les démarches entreprises auprès de Madame Lyne Asselin, légataire de Feu Monsieur André Cardinal.

**ADOPTÉE**

**2020-02-042**

**5.6 ADMQ – Congrès 2020 (résolution)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ, à Québec, lequel se tiendra les 17, 18 et 19 juin 2020.

Les coûts reliés à l'inscription sont de cinq cent cinquante-cinq dollars (555 \$) plus les taxes. Ces coûts seront assumés par la municipalité ainsi que les frais d'hébergement.

Les frais de repas et de déplacement seront remboursés sur preuve selon la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.7 Programme projet étudiant – demande d'aide financière (résolution)**

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place un service pour aider les organismes locaux lors de l'organisation de leurs activités au cours de la période estivale;

Attendu que la Ville de Scotstown a toujours beaucoup de petits travaux à effectuer sur les différents terrains municipaux en période estivale afin de maintenir une qualité des lieux;

Attendu que le service auprès des organismes locaux et des travaux peuvent être effectués par des étudiants;



Attendu que le conseil municipal souhaite encourager l'embauche d'étudiants pour leur fournir une expérience de travail ;

Pour ces motifs,

2020-02-043

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown dépose une demande dans le cadre du Programme Emploi Été Canada pour l'embauche de deux (2) étudiants pour la période estivale selon les critères admissibles.

Madame Monique Polard, directrice générale, est mandatée par le conseil municipal pour faire ladite demande et signer tous les documents relatifs à ce dossier au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**5.8 Demande de commandites, dons, subvention**

**5.8.1 Centre des Femmes du HSF La Passerelle : Journée internationale des droits des Femmes 2020 (résolution)**

2020-02-044

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte de remettre la somme vingt-cinq dollars (25\$) à titre d'appui financier à l'organisme La Passerelle pour La Journée internationale des femmes 2020.

**ADOPTÉE**

**5.8.2 Club Quad Mont-Mégantic : Festi-Quad 2020 (resolution)**

Attendu la réception d'une demande de commandite par le Club Quad Mont-Mégantic pour la tenue de leur festivité Festi-Quad 2020;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown reçoit plusieurs demandes de commandites par différentes organisations locales et régionales;

Attendu que le conseil municipal a priorisé l'octroi d'aide financière pour les organismes communautaires et sans but lucratif locaux;

2020-02-045

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal ne commanditera pas le Club Quad Mont-Mégantic pour l'année 2020 afin de respecter le budget municipal et mais invite les dirigeants de cette organisation à profiter du magnifique Parc Walter-MacKenzie pour d'éventuelles festivités ou activités.

**ADOPTÉE**

**5.9 Rencontres, formations, invitations ou congrès**

**5.9.1 13-02-2020, p.m. : Rencontre des directeurs municipaux à la MRC (résolution)**

2020-02-046

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit autorisée à participer à une rencontre des directeurs généraux à la MRC du Haut-Saint-François, le 13 février 2020, en après-midi.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.

**ADOPTÉE**

**5.9.2 18-02-2020 à 9 h : Rencontre du comité de fibre intermunicipale à la MRC (DG) (résolution)**

2020-02-047

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit autorisée à participer à une rencontre pour le comité de fibre intermunicipale à la MRC du Haut-Saint-François, le 18 février 2020, en avant-midi.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.

**ADOPTÉE**

**5.9.3 22-04-2020 à 9 h : MTQ – rencontre relative au Programme des travaux routiers à la MRC (résolution)**

2020-02-048

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Messieurs Iain MacAulay, maire, Martin Valcourt, conseiller, participent à la rencontre organisée par le Ministère des Transports, le 22 avril 2020 à la MRC du Haut-Saint-François.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.

**ADOPTÉE**

**6. Sécurité publique**

**6.1 Incendie**

**6.1.1 Offre – Achat camion de service (résolution)**

Attendu que le camion de service du Service incendie de Scotstown exigera des réparations à moyen terme;

Attendu que le conseil municipal est intéressé à acquérir un camion d'intervention pour remplacer éventuellement le camion de service actuel du Service incendie de Scotstown

2020-02-049

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine le dépôt d'une offre d'achat au montant de 12 025 \$ plus les frais et taxes si applicables, dans le dossier d'appel d'offres sur invitation no. 19-0573 auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour un camion ayant une description sommaire suivante :

- CAMION D'INTERVENTION 6 X 6, MOTEUR 8 CYLINDRES DE 6.4 LITRES TURBODIESEL, TRANSMISSION AUTOMATIQUE.
- GYROPHARES, SIRÈNE ET RADIO INCLUS.
- STATUT: IMMATRICULATION VALIDE, CONTRÔLE DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE À JOUR, ÉCHÉANCE MAI 2020.
- Marque: FORD
- Modèle: F-550 (DRW)
- Série: 1FDAD57RX8EE56103
- Ident.: 23-08-012
- Odomètre: 97,552 KM

- Année: 2008

Que Madame Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown ville est responsable de ce dossier et est mandatée à signer tous document pour et au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

7. **Voirie**

7.1 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration – Dossier no 00029021-1 -\* 41080 (05) – 2019-11-18-62 – Rapport des dépenses (résolution)**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

2020-02-050

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Ville de Scotstown approuve les dépenses d'un montant de 23 837,42 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, excluant la partie des taxes TPS et TVQ qui sont remboursées, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

8. **Aménagement, urbanisme et développement**

8.1 **Terrains à vendre sur la rue Osborne : Prix suite à la modification de superficie (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown est propriétaire des lots 4 773 848, 4 773 849, 4 773 913, 4 773 926 et 4 774 283 du Cadastre du Québec, tous situés sur la rue Osborne;

Attendu que la Ville de Scotstown à mandaté la firme Lessard, L'Hérault, Blanchard, arpenteurs-géomètres de Sherbrooke pour les travaux d'arpentage visant la création de 2 lots distincts en remplacement des 5 lots actuels selon la résolution 2020-01-025 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

Attendu que les 2 nouveaux lots seront mis en vente à la suite des travaux effectués par les arpenteurs et l'approbation des nouveaux numéros de lots par le Ministère des Ressources naturelles;

2020-02-051

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown fixe le prix de vente à sept mille dollars (7 000 \$) chacun plus les taxes applicables avec les

mêmes conditions initialement adoptées relatives à la construction de résidences unifamiliales dans le délai visé.

La publicité pour la vente de ces terrains sera diffusée par les divers moyens de communication que la ville possède.

**ADOPTÉE**

**8.2 Entente entre la Ville et la SDSH relative à la gestion du 11, chemin du Parc, soit Le Petit Écossais, le Camping de la Rivière Étoilée et le bloc sanitaire (résolution)**

2020-02-052

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le dossier soit reporté à une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

**9. Loisir et culture**

**9.1 Plaisirs d'hiver – Autorisation pour fermeture de la rue Coleman le 15-02-2020 de 13 h à 16 h 30 (résolution)**

2020-02-053

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'activité de glissade sur la rue Coleman au cours de l'après-midi du 15 février 2020 dans le cadre des festivités de Plaisirs d'hiver et autorise Monsieur Rémi Cloutier, responsable de l'entretien d'hiver de cette rue à éviter l'épandage de sable pour cette activité selon les conditions climatiques.

Les résidents de ce secteur seront avisés par courrier de la fermeture complète de la rue durant l'activité de Plaisirs d'hiver.

**ADOPTÉE**

**9.2 Soirée reconnaissance des bénévoles : date, organisation et budget (résolution)**

Attendu que plusieurs organismes et comités locaux offrent plusieurs activités à la population de Scotstown et à ceux de la Municipalité de Hampden;

Attendu que ces organismes et comités bénéficient de plusieurs bénévoles qui mettent l'épaule à la roue pour l'organisation et la tenue d'activités exigeant plusieurs heures de bénévolat tout au long de l'année;

Attendu que le bénévolat est une action généreuse qui ne génère aucun profit, la reconnaissance est en quelque sorte le salaire du bénévole;

Attendu que la reconnaissance est un élément clé qui valorise le travail des bénévoles et les motive à continuer leur engagement

Attendu que les membres du conseil de la Ville de Scotstown souhaitent remercier les bénévoles des divers organismes et comités au cours de la Semaine de l'action bénévole 2020, du 19 au 25 avril 2020;

2020-02-054

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal organise une soirée reconnaissance pour tous les bénévoles des divers organismes et comités de Scotstown et qu'un budget soit adopté pour un montant entre 300 \$ et 1 000 \$ pour offrir breuvages et collations au cours de cette soirée;

Que demande soit faite à la Municipalité du Canton de Hampden pour se joindre à cette soirée et de partager les frais.

La date sera fixée ultérieurement et une invitation sera transmise à tous les bénévoles.

**ADOPTÉE**

**9.3 Programme de subvention**

**9.3.1 Fonds AgriEsprit de FAC (exemple : module enfant ou Hôtel de Ville : toiture ou protection contre les incendies, etc.) (résolution)**

**2020-02-055**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

- QUE la Ville de Scotstown autorise la présentation du projet visant l'achat de module de jeux pour les jeunes enfants dans le cadre du Fonds AgriEsprit de FAC;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Scotstown à payer sa part des coûts admissibles ou selon le dépassement de l'aide financière reçue pour ce projet et du montant total et à payer les coûts d'entretien à la suite de la réalisation de ce projet;
- QUE la Ville de Scotstown désigne Madame Monique Polard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**9.3.2 Programme de subvention d'ombrières de l'Association canadienne de dermatologie (résolution)**

**2020-02-056**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

- QUE la Ville de Scotstown autorise la présentation du projet visant l'achat de mobilier urbain (exemple tables de pique-nique avec un toit, etc.) dans le cadre du Programme de subvention d'ombrières de l'Association canadienne dermatologie;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Scotstown à payer sa part des coûts admissibles ou selon le dépassement de l'aide financière reçue pour ce projet et du montant total et à payer les coûts d'entretien à la suite de la réalisation de ce projet;
- QUE la Ville de Scotstown désigne Madame Monique Polard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**9.3.3 Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels (résolution)**

**2020-02-057**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

- QUE la Ville de Scotstown autorise la présentation du projet visant la mise en valeur des milieux naturels dans le cadre du Programme Hydro Québec pour la mise en valeur des milieux naturels;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Scotstown à payer sa part des coûts admissibles ou selon le dépassement de l'aide financière reçue pour ce projet et du montant total et à payer les coûts d'entretien à la suite de la réalisation de ce projet;

- QUE la Ville de Scotstown désigne Madame Monique Polard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**9.3.4 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (résolution)**

2020-02-058

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

- QUE la Ville de Scotstown autorise la présentation du projet visant la demande d'une aide financière pour la restauration de l'abri bois au Parc Walter-MacKenzie et/ou son remplacement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives mis en place par le gouvernement du Canada;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Scotstown à payer sa part des coûts admissibles ou selon le dépassement de l'aide financière reçue pour ce projet et du montant total et à payer les coûts d'entretien à la suite de la réalisation de ce projet;
- Que la Ville de Scotstown puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- Que la Ville de Scotstown s'engage à conclure une entente de service avec le projet « Profitons du Parc Walter-MacKenzie » afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.
- QUE la Ville de Scotstown désigne Madame Monique Polard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**9.3.5 Programme - Scotts « Cultivez le bonheur » (résolution)**

2020-02-059

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

- QUE la Ville de Scotstown autorise la présentation du projet auprès de visant à développer des jardins et des espaces verts durables par Scotts dans le cadre du Programme « Cultivez le bonheur ».
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Scotstown à payer sa part des coûts admissibles ou selon le dépassement de l'aide financière reçue pour ce projet et du montant total et à payer les coûts d'entretien à la suite de la réalisation de ce projet;
- QUE la Ville de Scotstown désigne Madame Monique Polard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**10. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

**10.1 Programme subvention salariale – Embauche d'un employé pour le classement des documents et archives (résolution)**

Entendu que la Ville de Scotstown a fait une demande d'aide financière au Centre local d'emploi dans le cadre du Programme de subvention salariale

pour l'embauche d'un employé responsable du classement des archives et documents municipaux;

Entendu que l'offre d'emploi a été publiée sur le site d'Emploi Québec ainsi que dans l'Info-Scotstown;

Entendu la réception d'une candidature ;

**2020-02-060**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown embauche Monsieur Pierre Fortier pour le poste relatif au classement des archives et documents municipaux au sein de l'administration municipale à compter du 5 février 2020.

Cet emploi aura un horaire approximatif de 32 à 35 heures par semaine selon les périodes de l'année pour une période de 30 semaines et en conformité avec les conditions qui seront établies par contrat de travail et les exigences du programme de subvention salariale.

Madame Monique Polard, directrice générale, est nommée responsable pour la gestion de ce programme et est autorisée à signer tous les documents exigibles envers le Centre local d'emploi au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**10.2 Service de rôle en ligne (résolution)**

Attendu que plusieurs demandes d'informations reçues au bureau municipal par les institutions bancaires, les notaires et même les citoyens concernant les confirmations de taxes ;

Attendu que la firme Infotech, par laquelle la Ville de Scotstown a acquise les logiciels de comptabilité offre un outil « Rôle en ligne » qui est un outil simple et efficace destiné à combler les besoins de bases de vos citoyens et à procurer aux professionnels l'information nécessaire aux transactions immobilières :

- Aucun investissement initial requis - Accès instantané aux données du rôle - Accès instantané aux montants de taxes annuelles
- Information spécifique à l'usage des professionnels
- Hébergement des données par Infotech
- Liens vers votre site Internet

Attendu que le logiciel « Rôle en ligne » répond aux demandes de confirmation de taxes en temps réel, 24 heures sur 24, la municipalité rentabilise le salaire des employés qui peuvent se concentrer sur d'autres tâches;

**2020-02-061**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat du logiciel « Rôle en ligne » auprès de l'emprise Infotech selon l'offre reçue indiquant la description suivante :

- 1 Licence pour 479 citoyens incluant :
  - Rôle d'évaluation (accès public) - Inclus
- 1 Service d'implantation : Inclus
  - Encadrement du processus de mise en opération; Inclus
  - Envoi des spécifications techniques à la ville vs les fournisseurs tiers; Inclus
  - Intégration du logo et nom de la ville dans l'accès public; Inclus
  - Configuration MS Exchange ou gestion de cas spéciaux : En sus
- 1 Serveurs de traitements Infotech - Inclus

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

- 1 Accès sécurisé pour les données de la Ville - Inclus
- 1 Web Service Infotech - Inclus
- 1 Essais fonctionnels - Inclus
- 1 Intégration des hyperliens au site Web de la Ville Client :
- Doit être réalisé par le responsable du site Internet de la Ville - En sus
- 1 Lien Internet fixe pour la Ville Cliente (IP fixe) et Internet haute vitesse - En sus
- 1 Pare-feu (firewall) du site client, normalement compris dans votre routeur :
  - Le pare-feu doit être commandé par le client auprès de son fournisseur d'accès Internet s'il n'est pas inclus dans le routeur - En sus
  - Installation au site client du pare-feu (firewall) s'il y a lieu - En sus

- L'information demandée par les internautes proviendra du serveur de la Ville via une interrogation en temps réel.

- L'entretien et le support de la licence du « Rôle en ligne » sont sans frais.

- Le client doit signer le formulaire de confirmation de sécurité avant l'activation d'Infotech.

- Partage des revenus transactionnels : Les revenus des transactions seront partagés entre Infotech (65%) et le client (35%) à partir du moment où les revenus auront généré un montant plafond de 2 500.00 \$, pour couvrir les frais inhérents au module et à sa maintenance. Le partage des revenus est en fonction du prix réel de la transaction.

- Le prix de vente minimum par transaction est fixé à 50,00 \$ pour un notaire et une institution financière.

- Le client doit favoriser la vente d'information via le rôle en ligne afin de bénéficier des avantages d'avoir accès à cet outil par rapport à son mode de fonctionnement actuel.

Le lien sur le site de la Ville sera effectué par l'entreprise responsable de la configuration du site web au frais de la ville.

**ADOPTÉE**

**10.3 Facturation de la MRC HSF – Quote-part fosse septique, date d'échéance, mise à jour de l'inventaire relatif aux revenus « Téléphonie IP / Revenus Tel interurbain / Revenus fibre optique » (résolution)**

2020-02-062

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le dossier soit reporté à une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

**10.4 Charcuterie Scotstown – Reconnaissance l'entreprise et son développement (résolution)**

Attendu que l'entreprise Charcuterie Scotstown possède une renommée de plus en plus grandissante;

Attendu que l'entreprise Charcuterie Scotstown souhaite développer ses produits et l'impact sur la Ville de Scotstown est très positif;

2020-02-063

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown recommande et appui l'entreprise Charcuterie Scotstown à poursuivre son développement amorcé au cours des dernières années apportant un impact très important pour la de Scotstown.

**ADOPTÉE**



- 2020-02-064**      **10.5**      **Rencontre annuelle avec la Sûreté du Québec (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que les membres du conseil municipal demandent une rencontre annuelle au cours des prochaines semaines avec le dirigeant de la Sûreté du Québec et le parrain respectif de la Ville de Scotstown.  
**ADOPTÉE**
- 2020-02-065**      **10.6**      **Service incendie : Vérification mécanique annuelle et pré vérification (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que soient autorisés les travaux d'inspection mécanique annuelle obligatoire des deux (2) camions du service incendie au cours du mois de mars 2020.
- Un rendez-vous sera pris avec le garage 9155-7280 QUÉBEC INC. (TRANSPORT DOSTIE) de Lac-Mégantic pour faire effectuer les travaux directement à la caserne incendie.
- Une préinspection sera effectuée par les employés municipaux en collaboration avec le directeur incendie et les pompiers disponibles.  
**ADOPTÉE**
- 2020-02-066**      **10.7**      **Afficheur de vitesse (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu
- Que le dossier soit reporté à une séance subséquente.  
**ADOPTÉE**
- 2020-02-067**      **10.8**      **Demande appel d'offres : exploitation réseaux municipaux 2020 et 2021 (résolution)**  
Considérant que la Ville de Scotstown possède des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées;
- Considérant que ces ouvrages nécessitent des services techniques et d'entretien pour les opérations et l'entretien des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées;
- Considérant que les articles 573 et suivants de la loi sur les Cités et Villes du Québec stipulent les règles pour les demandes d'appels d'offres pour un contrat pour l'exécution de travaux et/ou un contrat pour la fourniture de services;
- SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- La Ville de Scotstown demande des soumissions par invitation écrite pour les travaux décrits ci-dessus. Les soumissions devront être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription «Ville de Scotstown – Fournitures de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées» et le soumissionnaire devra y être clairement identifié.
- Le cahier des charges et le devis pourront être obtenus uniquement auprès du bureau municipal de la Ville de Scotstown.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de 60 jours à compter de la date d'ouverture des dites soumissions. Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entreprises ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Madame Monique Polard, directrice générale est chargée de procéder à la demande de soumission auprès d'un minimum de 2 soumissionnaires dont la liste sera déposée à l'ouverture des soumissions reçues.

Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de ville, située au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, à l'adresse indiquée ci-dessus, le ou avant le mardi 3 mars 2020 à 14 heures, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

**ADOPTÉE**

**10.9 Défi Challenge Québec 800 2020 5<sup>e</sup> édition – Demande autorisation (15 mai, entre 7 h 30 et 8 h 30) (résolution)**

2020-02-068

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil présents, il est résolu

Que la Ville de Scotstown autorise Le Défi Challenge Québec 800 à emprunter le réseau routier lors de leur 5<sup>e</sup> édition en conformité avec les autorisations et règles du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec le 15 mai 2020.

Le Défi Challenge Québec 800 est une aventure de course à pied à relais, visant à soutenir les jeunes par le biais d'une collecte de fonds qui sera versée à la Fondation Jeunes en Tête.

Ce défi favorise le dépassement de soi, l'esprit d'équipe et se déroule sur une période de quelques jours au mois de mai, parcourant une distance de 800 km à travers une dizaine de magnifiques régions du Québec que sont la Montérégie, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Québec Centre, Lanaudière et Montréal. Pour chaque relais, notre convoi de 10 véhicules récréatif stationnera quelques instants dans la ville concernée, le temps d'effectuer le changement de coureur.

Le dossier de course (Road Book) a été soumis au MTQ et ceux-ci demandant que chaque ville délivre l'autorisation nécessaire à cet événement. Aucune fermeture de route n'est demandée.

Les relais sont composés de 5 à 10 coureurs au maximum. Les relais disposent d'un véhicule d'ouverture de convoi et un véhicule de fermeture avec lumières.

**ADOPTÉE**

**10.10 Bourse épargne étude – Nouveau-né 2019**

Considérant que le conseil municipal de Scotstown souhaite offrir une bourse épargne étude à un nouveau-né de l'année 2018;

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu un don anonyme d'un montant de cinq cents dollars (500 \$) pour participer à la remise d'une bourse épargne étude pour un nouveau-né;

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden participe financièrement à ce projet pour un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$);

**2020-02-069**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown remette une bourse pour un Régime épargne-étude au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à un enfant né dans la Municipalité du Canton de Hampden et la Ville de Scotstown au cours de l'année 2019. Cette bourse au montant de 250 \$ s'ajoute à celle de 500 \$ donné par un généreux citoyen (demandant l'anonymat) et celle de la Municipalité du Canton de Hampden au montant de 250 \$ pour un montant total de mille dollars (1 000 \$).

S'il y a plusieurs naissances, un tirage au sort sera effectué lors d'une prochaine séance du conseil municipal ou lors d'une prochaine activité municipale.

**ADOPTÉE**

**10.11 Demande au Ministère des Transports – Affiche et peinture des lignes pour traverse de piéton sur le chemin Victoria Ouest**

Attendu que le chemin Victoria Ouest (route 214) est une route numérotée sous la gestion du Ministère des Transports;

Attendu que le chemin Victoria traverse complètement le périmètre urbain de Scotstown;

Attendu que cette route est la route principale traversant la Ville de Scotstown et que le nombre élevé de véhicules passant sur cette route exige que les piétons puissent la traverser en sécurité;

Attendu que les citoyens doivent traverser le chemin Victoria Ouest (route 214) pour se rendre dans divers services de proximité (bureau de poste, épicerie, dépanneur, etc.) en plus des élèves;

**2020-02-070**

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande au Ministère des Transports de faire le peinture des traverses de piétons sur le chemin Victoria Ouest (route 214) aux diverses intersections avec les rues municipales et l'installation de panneaux signalétiques.

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire, a répondu.

**12. Levée de la séance (résolution)**

**2020-02-071**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 20.

**ADOPTÉE**

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Iain MacAulay, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale